

Compte-rendu de la réunion de clôture

Concertation préalable relative au projet ParisSanté Campus

Pour retrouver les échanges in extenso, vous pouvez consulter l'enregistrement vidéo de la réunion publique, disponible en ligne sur le site internet dédié à la concertation : <https://www.concertation-parisantecampus.fr/fr/documents>

Date : Mardi 9 novembre, de 19h à 21h

Nombre de participants : 43 (en salle)

Lieu : Mairie du V^{ème} arrondissement, salle des mariages

Représentants des porteurs du projet :

- Claire GIRY, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Directrice Générale de la Recherche et de l'Innovation
- Professeur Antoine TESNIERE, ParisSanté Campus, Directeur
- Guillaume PELEE de Saint-Maurice, Médecin-Général et Directeur de l'école du Val-de-Grâce
- Matthieu FAURE, Ministère des Solidarités et de la Santé

Garantes de la concertation CNDP : Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIEILLE

Animation : Aurélie PICQUE, Parimage

Introduction

Florence BERTHOUT, maire du V^{ème} arrondissement de Paris, accueille les participants. Elle salue les porteurs de projet et espère que ces derniers intégreront le plus de remarques du public. Elle se félicite de la direction que prend le projet, en conservant notamment l'aspect santé ainsi que le monobloc. Elle salue également les élus et intervenants présents dans la salle puis souligne l'importance de conserver l'écosystème territorial comme cadre du projet.

Aurélie PICQUE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à cette réunion de clôture tout en précisant que la concertation se poursuit jusqu'au 13 novembre et qu'il est encore possible de contribuer au projet jusqu'à cette date. Elle souligne que la réunion est retransmise en direct sur Youtube et sur le site internet du projet. Elle indique le déroulé de la réunion, articulée en plusieurs parties : la présentation du projet d'une part, et la présentation de ce que le maître d'ouvrage a entendu à ce stade de la concertation, d'autre part, présentations ponctuées de phases d'échanges avec le public

Enfin, elle rappelle que la concertation se déroule sous l'égide de trois garantes, Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIELLE, désignée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Brigitte FARGEVIELLE, garante de la concertation, remercie madame la Maire pour l'accueil dans cette salle des mariages. Elle présente la CNDP et indique que c'est une autorité administrative indépendante. Par ailleurs, elle revient sur la nécessité d'échanger sur un projet en temps utile, avant que ses contours ne soient arrêtés. En effet, 60 % des projets sont modifiés après avoir été soumis à la participation du public. Elle rappelle que la concertation permet de débattre de l'opportunité, des alternatives, des impacts, et de la mise en œuvre d'un projet. Elle précise qu'un suivi dans le temps est assuré tout au long de la vie du projet.

Concernant le programme PariSanté Campus, elle explique qu'il fait l'objet d'une concertation préalable sous l'égide de la CNDP, l'objectif étant d'informer le public et de lui permettre de donner son avis. Les garantes sont chargées de garantir les modalités de participation du public : la qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées, le contenu et la qualité des outils d'information et de communication, les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public, la possibilité pour le public de poser des questions, faire part de ses observations et points de vigilance, le respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public. Elle précise également les principes de la CNDP : la transparence, l'argumentation, l'inclusion, la neutralité, l'indépendance et l'égalité de traitement.

Enfin, elle rappelle que le bilan des garantes, publié un mois après la clôture de la concertation, rendra compte du déroulé de la concertation. La concertation préalable n'est que la première phase du processus et les participants doivent être conscients qu'ils pourront continuer à être acteur afin définir le projet. Les garantes publieront leur rapport le 13 décembre.

Présentation de la démarche de concertation et du programme PariSanté Campus

Claire GIRY, Directrice Générale de la Recherche et de l'Innovation au MESRI, présente un bilan quantitatif et qualitatif de la concertation.

Après être revenue sur les chiffres de la participation (modalités d'information et de participation, nombre de participants à la concertation et nombre de contributions reçues), elle dresse une synthèse qualitative des contributions du public afin de restituer ce que le maître d'ouvrage a entendu à ce stade de la concertation.

Claire Giry indique dans un premier temps que l'opportunité du programme est globalement partagée par le public, qui a posé des questions et émis des propositions, notamment sur le projet immobilier.

Claire GIRY indique ensuite que le périmètre du projet, tout comme les accès au futur site, ont fait l'objet de discussions, les participants souhaitant l'augmentation des espaces verts ouverts au public. Elle souligne par ailleurs que le public a fait preuve de vigilance au sujet des potentiels impacts du projet et que des interrogations sur le financement et sur la concertation ont émergé.

Enfin, Claire Giry indique que la concertation fut utile et enrichissante pour le porteur du projet qui publiera les enseignements qu'il tire de la concertation et la manière dont il en tient compte dans le programme.

Antoine TESNIERE, Directeur de Parisanté Campus, présente les caractéristiques générales du programme scientifique et les grandes lignes du programme dans sa dimension immobilière. Il précise que l'objectif de Parisanté Campus est de rassembler les différents acteurs de la filière en un même lieu (chercheurs, entrepreneurs, institutionnels, étudiants) afin de comprendre, réfléchir et agir sur les enjeux du numérique pour la santé. Il explique que de nombreux pays voient leur système de santé bouleversé par l'apparition des données de santé. Il ajoute qu'au-delà des questions scientifiques, la question des données de santé revêt des choix éthiques et politiques. La France a vocation à définir ses choix souverains en matière de protection des données de santé.

Il présente ensuite le rôle de Parisanté Campus dans la filière : les projets de recherche envisagés, l'approche scientifique globale tournée vers les innovations médicales, les acteurs concernés et la recherche d'une synergie entre tous ces acteurs. Le rôle de PSC est donc d'agréger et de rassembler les compétences et expertises afin de penser les éléments mentionnés ci-dessus sur un site emblématique et dans le but d'accélérer la transformation numérique du système de santé français, dans toutes ses composantes : recherche, soins, sociologique, institutionnel, économique, etc.

Cf. diaporama

Temps d'échange avec le public

Florence BERTHOUT demande des précisions sur les modifications prévues au PLU et leurs motivations.

Les représentants de l'EPAURIF, maître d'ouvrage délégué du MESRI, ont indiqué que la parcelle de l'ancien Hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grâce est classée en zone de Grands Services Urbains (UGSU). Ce zonage a été créé en 2006 afin de préserver des zones d'accueil pour les équipements et services nécessaires au fonctionnement de l'agglomération, et concernait l'ancien hôpital au titre de sa fonction hospitalière. La zone UGSU pose un principe d'interdiction des programmes d'habitats, de commerces, de laboratoires, de bureaux et d'hébergement hôtelier, ne les autorisant sous conditions que de manière très restrictive, notamment s'ils sont liés à un CINASPIC (Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics ou d'Intérêt Collectif), destination quasi exclusivement autorisée dans cette zone. En conséquence, le programme Parisanté Campus nécessite une modification du zonage actuel en zone UG afin de permettre l'intégration des nouveaux usages développés par le projet.

Gilles Legendre, député de la deuxième circonscription de Paris salue le projet, le processus de concertation et l'implication de tous les participants tout en remerciant Madame la Maire du V^{ème} arrondissement pour son accueil. Il souligne l'importance de cette réunion et indique faire preuve de vigilance pour que les différents acteurs du programme continuent à travailler l'ensemble. Ce programme est selon lui bénéfique à plusieurs titres :

- C'est un programme d'innovation qui voit le jour alors qu'une crise sanitaire sans précédent a bouleversé la vie et le quotidien des Français. La manière de

nous soigner va évoluer en s'appuyant notamment sur le numérique pour la santé qui est outil d'amélioration et de transformation de la qualité du système de santé. Le programme Parisanté Campus s'inscrit dans cette perspective ;

- C'est aussi un projet d'excellence qui permet de marier la logique publique et la logique privée. Le projet a de plus, vocation à rayonner à l'international et porte, à ce titre, de grandes ambitions pour la France ;
- Enfin c'est un projet en adéquation avec le territoire parisien et francilien car il vient s'installer dans un écosystème de recherche d'acteurs majeurs de la santé et de l'innovation et avec lequel il interagira tout au long de son développement. Il est donc nécessaire que Parisanté Campus soit ouvert sur le territoire.

Question 1

Une habitante riveraine de l'ancien Hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grâce doute de la possibilité d'ouvrir le site au public compte tenu des niveaux de sécurité à prévoir à la fois pour la partie militaire et pour la partie campus.

Elle demande quel type de clôture matérialisera la séparation entre la partie militaire et le campus, et plaide pour une clôture à la fois esthétique et dissuasive.

Elle s'interroge enfin sur le fait que le site de l'Armée sera enclavé et n'aura plus la possibilité de recevoir des camions de pompiers.

Question 2

Un habitant de la rue Saint-Jacques s'interroge sur les solutions envisagées pour protéger les jardins qui donnent sur le monobloc.

Antoine TESNIERE indique que le Ministère des Armées occupera le site notamment avec l'opération Sentinelle jusqu'à fin 2024, soit jusqu'à la fin des Jeux olympiques et paralympiques.

Sur la parcelle qui deviendra propriété du MESRI, le site pourrait être accessible au public dès la fin des travaux, tout en respectant un niveau de sécurité adéquat avec la nature des activités qui seront présentes sur le futur Campus. Quant à l'ouverture de la parcelle historique qui restera propriété du Ministère des Armées, elle présente des enjeux de sécurité militaire et fait l'objet de discussions entre le Ministère de Armées, la Préfecture de Région et la Ville de Paris. Il précise que l'ouverture de cette parcelle ne relève néanmoins pas du périmètre de Parisanté Campus.

La matérialisation de la clôture entre les deux sites est en cours de définition dans le cadre d'une étroite collaboration menée avec le Ministère des Armées.

Le Médecin-Général Guillaume Pelée de Saint Maurice précise qu'à terme, le Ministère des Armées ne sera plus affectataire de la parcelle de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce. La parcelle historique intégrant les jardins hauts restera propriété du Ministère des Armées, qui a conscience de la forte attente du public à pouvoir y accéder. Ainsi, comme l'a rappelé le Professeur Antoine Tesnière, des discussions sont en cours entre le Ministère de Armées, la Préfecture de Région et la Ville de Paris afin de concilier ouverture de la parcelle historique et le nécessaire niveau de sécurité exigé sur un site militaire.

La matérialisation physique de la séparation entre les deux sites est actuellement à l'étude, et intègrera l'ensemble des aspects sécuritaires à une possibilité d'ouverture vers la société et vers le public.

Question 3

Un riverain interroge les porteurs du projet sur la capacité d'accueil du futur campus en comparaison de celle de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées, revenant ainsi sur la question qu'il avait posée lors de la réunion d'ouverture. Il s'inquiète notamment de l'impact d'un afflux important de personnes sur le quartier en termes de mobilité.

Antoine TESNIERE explique le futur campus accueillerait environ 3 000 personnes tandis que du temps de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, le site accueillait environ 2 000 personnes (380 lits auxquels s'ajoutent environ 1 500 personnes qui travaillaient au quotidien sur le site ainsi que les visiteurs des patients). L'impact de l'arrivée de ces nouvelles populations dans le quartier sera étudié notamment en termes de mobilité et de retombées socioéconomiques. Les premières données pourraient être connues début 2022.

Question 4

Le propriétaire d'un logement à Port-Royal demande combien de logements sont prévus dans le projet et demande des précisions quant aux activités mises en œuvre sur le lieu actuel en comparaison de celles qui seront mises en œuvre sur le site définitif.

Antoine TESNIERE indique que 40 à 50 logements sont prévus pour la résidence chercheurs/étudiants.

Et précise que l'objectif des porteurs du projet est bien de conserver les mêmes proportions entre les activités qui seront présentes sur le site préfigurateur et le site définitif de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce.

Question 5

Un participant s'interroge sur la variété d'activités prévue et demande des précisions sur la répartition des surfaces entre les activités administratives et les activités véritablement académiques et scientifiques. De ce point de vue, il estime que la modification du PLU n'est pas neutre et qu'il importe de clarifier la nature et l'impact de cette modification.

Antoine TESNIERE invite le participant à venir visiter le site préfigurateur pour se rendre compte par lui-même que la répartition des surfaces se fait au bénéfice des activités scientifiques. Un des grands enjeux du projet est de faire travailler en synergie tous les acteurs, de rassembler toutes les expertises sur un même lieu pour rendre plus efficace le processus de recherche, innovation, entrepreneuriat. Le programme Paris Santé Campus dont la programmation est encore à l'étude sera composé de 60% de structures académiques et 40 % de structures entrepreneuriales.

Bilan concertation

Claire GIRY, Directrice Générale de la Recherche et de l'Innovation au ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation présente un bilan quantitatif et qualitatif provisoire de la concertation. Elle restitue ce que le maître d'ouvrage a entendu à ce stade de la concertation.

Cf. diaporama

Echange avec le public

Florence BERTHOUT remercie les porteurs du projet pour l'important travail effectué. Elle reconnaît en effet beaucoup d'éléments exprimés par le public durant la concertation.

Toutefois, elle souhaite ajouter une contribution : elle alerte sur le risque qu'une part trop importante des 60% de structures académiques et scientifiques ne soit en réalité occupée par les bureaux des administrations. Elle voit d'ailleurs dans l'installation de bureaux la principale raison de la modification du PLU.

Question 6

Une participante demande où précisément dans le XV^{ème} arrondissement se situera la première phase.

Antoine TESNIERE indique que la première phase est mise en œuvre dans un immeuble situé au 10 rue d'Oradour sur Glane dans le XV^{ème} arrondissement à proximité du métro Porte de Versailles. A nouveau, il invite les participants qui le souhaitent à venir visiter le site.

Question 7

Un habitant du V^{ème} arrondissement interroge sur les retombées liées à la présence de 3 000 personnes sur le site, en comparaison des 2 000 du temps de l'ancien HIA, et craint les nuisances pour les riverains.

Antoine TESNIERE précise que le taux d'occupation d'un bâtiment accueillant un programme du type de PariSanté Campus est assez différent d'un centre hospitalier et que le type d'activité attendue génère moins de nuisances pour les riverains.

Question 8

Une habitante Boulevard Port-Royal demande des éclaircissements sur l'emprise foncière : en effet, elle ne comprend pas comment le projet peut accueillir un plus grand nombre de personnes si l'on supprime les bâtiments modulaires et que l'on ne construit pas d'autres structures.

Antoine TESNIERE confirme que les bâtiments modulaires seraient supprimés mais précise qu'un agrandissement du monobloc est à l'étude tout en respectant l'esthétique de ce bâtiment emblématique. L'objectif est de passer de 53 000 m² à 73 000 m².

Question 9

Une riveraine du Val-de-Grâce qui représente plusieurs propriétaires du quartier demande comment la sécurité du site sera assurée.

Antoine TESNIERE explique que, pour la parcelle du programme PariSanté Campus, l'ouverture au public sera conçue de manière à garantir la sécurité des endroits sensibles du site.

Le Général de Saint Maurice ajoute que pour la partie des jardins historique qui restera propriété du Ministère des Armées, l'ouverture des jardins au public est en cours d'étude par le Préfet de Région afin de trouver un compromis entre sécurité militaire et ouverture au public.

Question 10

Un membre du CNRS estime que le nombre de m² prévus dans le projet ne semble pas assez important pour accueillir l'ensemble des activités.

Antoine TESNIERE indique que l'estimation précise des besoins est en cours mais qu'à ce stade, les études tendent à démontrer que la surface prévue semble correspondre aux besoins.

Conclusion

Florence BERTHOUT remercie les participants de leur présence et les porteurs du projet de la qualité de la démarche et du travail fourni. Elle rappelle que le rapport des garantes sera disponible le 13 décembre.

Nathalie DURAND, garante de la concertation, remercie les participants et rappelle que les garants ne se positionnent pas sur le fond. Elle affirme que la qualité et l'intelligibilité de l'information ont été respecté par le maître d'ouvrage (dossier de concertation, compte-rendu de réunion...) et souligne l'écoute tout au long de la concertation. Elle rappelle qu'une visite de site et une rencontre de proximité ont été ajoutées au calendrier pour tenir compte des demandes. Un effort a aussi été fait sur le site internet pour toucher un maximum de public. Ainsi, elle souligne les efforts du maître d'ouvrage pour l'inclusion des publics.

La séance est levée à 21h.